



Indivision 50/50 et transfert

Par **Mfranc**, le **15/03/2016** à **04:17**

Bonjour,

Bonjour , il y a aujourd'hui 5 ans j ai acheter en indivision avec mon frere (50/50) un appartement a 130 000€ ou je vis actuellement avec ma femme (je me suis marié il y a 1 an) (mon frere vivant dans un autre appartement qu il a acheté apres)

Je precise que ma femme et moi payons le credit en cours mais elle veut biensur avoir 50% de cet appart ce qui est normal mais aujourd'hui le credit est a mon nom et celui de mon frere. Je precise que mon frere veut ceder sa part a ma femme gratuitement

Je voulais savoir ce qu il faut faire comme procedure notariale/bancaire afin que ma femme reprenne la part de mon frere et que le prenom de ma femme figure sur le credit bancaire et sur cet appartement chez le notaire ?

Quels seraient les frais chez le notaire ?

merci beaucoup pour vos reponse

Par **janus2fr**, le **15/03/2016** à **07:52**

Bonjour,

Si votre frère fait donation de sa part à votre femme, les frais à payer seront très chers, 60%.

Par **catou13**, le **15/03/2016** à **10:53**

Bonjour,

Effectivement soit votre frère vend sa moitié indivise à votre épouse, soit il la lui donne. Un notaire vous conseillera au mieux.

Mais avant toute chose il faut vous rapprocher de la banque afin d'envisager la désolidarisation de votre frère. Elle examinera la solvabilité de votre épouse.